

## **Compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CONFORT se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente de Confort, en raison de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, sous la présidence du Maire Daniel BRIQUE.

Date de la convocation : 10 mai 2021

**Membres présents** : M. BRIQUE Daniel, M. CASTIGLIA Raphaël, M. JACQUINOD Mathieu, M. JERDELET Sébastien, M. BOURRAT Rémy, M. GUDULFF Didier, M. SAINT CYR Laurent, M. CUGNETTI Jean-Philippe, Mme MITTENNE LIOGIER Lisiane, M. BOURNONVILLE Bernard, Mme CARJOT Marie-Claude

**Absents excusés** : Mme GOUX URPIN Josiane, M. DEBUCHY Damien

**Absents** : M. BERNARDI Eddy, Mme GALLAIS Mélissa

**Secrétaire de séance** : M. SAINT CYR Laurent

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et décide que la séance se tiendra à huis clos.

### **POINT 1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 9 avril 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **POINT 2 : Intercommunalité : compte rendu des réunions**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu succinct des réunions auxquelles il a assisté.

- **19 mai 2021** : Réunion opérationnelle Maires de la CCPB/chef de service de la police municipale intercommunale.

Points abordés :

- fourrière automobile,
- convention de coordination PMI/gendarmerie : rencontre 4 fois/an

### **POINT 3 : Intercommunalité**

#### **3-1 : Objet : avis de la commune sur le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (pluih) arrêté**

Le Maire rappelle la procédure et les éléments constitutifs du projet de PLUiH arrêté en lien avec les enjeux de développement de la commune de Confort.

Il précise que le projet de plan arrêté est soumis pour avis notamment aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme.

L'avis sur le projet de plan arrêté, prévu à l'article L. 153-15, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Vu le projet de PLUiH arrêté par délibération du Conseil communautaire du Pays Bellegardien en date du 11 mars 2021 ;

Vu les orientations d'aménagement et de programmation, les dispositions du règlement et le plan de zonage du PLUiH intéressant directement le territoire communal ;

Considérant que le projet de PLUiH arrêté permet de répondre aux objectifs de développement urbain maîtrisé de la commune tout en garantissant le respect et la préservation des espaces agricoles naturels et paysagers,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'émettre un avis favorable** sur le projet de PLUiH arrêté sous réserve que le point mentionné ci-dessous soit pris en compte :

### Modification du phasage de l'urbanisation de l'OAP « Pré Martin »

#### **Phasage d'urbanisation prévu au PLUiH :**



#### **Phasage d'urbanisation souhaité :**



#### **Motif : Phasage plus cohérent et mieux adapté à la configuration du périmètre de l'OAP**

- **De dire** que la présente délibération, sera affichée durant 1 mois à la Mairie de Confort et publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie de Confort.

### **3-2 : Objet : Transfert de la compétence « Autorité organisatrice de la Mobilité » et modifications des statuts de la CCPB**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la délibération n°21-DC008 du 11 mars 2021 de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien ayant pour objet le transfert de la compétence « Autorité organisatrice de la Mobilité » à la Région Rhône Alpes et modifications des statuts de la CCPB.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le transfert proposé.

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Bellegardien n'est pas prête à assurer cette compétence qui nécessite d'importants moyens financiers, techniques, juridiques et humains,

Considérant qu'un transfert de la compétence « Autorité organisatrice de la Mobilité » vers une intercommunalité reste possible sous réserve de créer un nouveau syndicat mixte ou une fusion de 2 intercommunalités,

Considérant que pour le moment la Région reste la seule collectivité capable d'assurer la compétence « Autorité organisatrice de la Mobilité » pour les raisons évoquées ci-dessus,

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Décide de refuser** la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et de la transférer à La Région.

### **3-3 : Approbation du rapport définitif adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) en séance du 18 mars 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport définitif adopté par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) le jeudi 18 mars 2021.

Après avoir exposé l'ensemble de ce rapport au conseil municipal, Monsieur le Maire fait procéder au vote de ce rapport.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'intégralité du rapport définitif adopté par la CLECT en séance du 18 mars 2021.

Le tableau ci-après détaille les Attributions de Compensation des communes pour l'année 2021.

TABLEAU AC 2021

FISCALITE TRANSFEREE		TRANSFERT DE CHARGES					AC NETTE	AC INVESTISSEMENT
COMMUNES	AC FISCALES	SIVU GENDARMERIE	ZAE	FSL	SDIS	FPIC		
BILLIAT	228 568 €			-173 €	-11 066 €	-15 854 €	201 475 €	0 €
CHAMPFROMIER	193 554 €			-218 €	-14 287 €	-20 975 €	158 074 €	0 €
CHANAY	69 134 €			-196 €	-10 930 €	-14 467 €	43 541 €	0 €
CONFORT	83 795 €		-1 322 €	-172 €	-10 903 €	-14 206 €	57 192 €	-2 330 €
GIRON	4 013 €			0 €	-3 527 €	-4 291 €	-3 805 €	0 €
INJOUX-GENISSIAT	1 389 847 €			-350 €	-29 516 €	-63 709 €	1 296 272 €	0 €
MONTANGES	25 097 €			0 €	-6 383 €	-8 670 €	10 044 €	0 €
PLAGNE	2 002 €			-39 €	-2 326 €	-2 540 €	-2 903 €	0 €
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX	51 423 €		-1 887 €	-143 €	-8 437 €	-10 185 €	30 771 €	-1 568 €
SURJOUX-LHOPITAL	18 611 €			0 €	-2 684 €	-3 533 €	12 394 €	0 €
VALSERHONE	4 011 136 €	-25 300 €	-57 837 €	-4 896 €	-306 560 €	-480 485 €	3 136 058 €	-73 631 €
VILLES	15 030 €			-117 €	-5 894 €	-6 469 €	2 550 €	0 €
TOTAL	6 092 210 €	-25 300 €	-61 046 €	-6 304 €	-412 511 €	-645 384 €	4 941 665 €	-77 529 €

#### **POINT 4 : Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur DEBUCHY Damien a démissionné de ses fonctions de premier adjoint du conseil municipal en conservant son mandat de conseiller municipal.

Il rappelle que par délibération n°2020-16 du 27 mai 2020, le conseil municipal a fixé à DEUX le nombre des adjoints au Maire.

Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire pour le moment. Il précise que Monsieur CASTIGLIA Raphaël, élu deuxième adjoint au Maire, prend les fonctions de premier adjoint dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition du Maire et décide de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint pour le moment et **FIXE à UN** le nombre d'adjoint au Maire.

#### **POINT 5 : Informations diverses**

##### **Autorisations d'urbanisme :**

##### Permis de construire accordé

- Construction d'un garage et appentis 49 rue des Grands Prés (Nicolas DELPRETRE)

##### Déclarations préalables de travaux

##### Non-opposition :

- Installation d'une serre de production de 240m<sup>2</sup> et d'un appentis de 20m<sup>2</sup> au lieudit Charmasse (Morilles et Compagnie)

- Changement de haie par une clôture en PVC 191 route du Pelant (Daniel BRIQUE)

### Opposition :

- Travaux sur construction existante : réfection de la toiture – création d’ouvertures en façade – création d’une murette côté jardin 216 route de Chézery – La Mulaz (Adam BARDONE)

### Rejet tacite :

- Abri de voiture 126 rue de la Valserine (Jean-Bernard GUERBE)  
- Création d’un balcon accompagné de la création d’une ouverture en façade 40 rue de la Crête (Romain FROQUET)

### **Zone artisanale Valserine Crédo**

Intervention du Maire auprès de la CCPB pour l’arrachage de la haie de thuyas suite à la demande de l’entreprise INFOMED. Un devis a été demandé aux entreprises Pillard et Ghisleni Paysage pour la réalisation de ces travaux.

### **Travaux**

Bornes voirie accès groupe scolaire : suite à réalisation initiale non conforme, des travaux de mise en conformité sont nécessaires. Devis de l’entreprise TECH’ELEC accepté pour un montant de 4 299.46 € TTC. Démarrage des travaux prévu semaine 21.

Construction micro crèche « cocon d’enfance » : les travaux avancent bien. Construction d’un muret en béton armé et clôture pris en charge par la commune. Devis de l’entreprise TPJ PILLARD accepté pour un montant de 7 923.84 € TTC.

### **Divers**

Elections régionales et départementales : En raison de l’épidémie actuelle, elles se déroulent à la salle polyvalente les dimanches 20 et 27 juin 2021. Mise en place des permanences et du bureau pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Manifestations sportives : report du trail Ultra 01 aux 9, 10 et 11 juillet 2021, prévu initialement les 18,19 et 20 juin suite aux mesures gouvernementales liées à l’épidémie du coronavirus.

### Désinfection Covid groupe scolaire et mairie :

Le 5 mai l’entreprise PMI a fait une démonstration d’une nouvelle méthode de désinfection pour expérimentation jusqu’à la fin de l’année.

### Logiciel d’inscriptions ROPACH aux services périscolaires :

Des parents ont demandé par Mail des explications à la commune concernant la cotisation de 15€ par an et par famille. Le projet de courrier de réponse par la commission scolaire est présenté.

### Personnel communal :

Remerciements pour son dévouement à la secrétaire de mairie qui a décidé de continuer à exercer ses fonctions en télétravail pendant la période d’isolement Covid 19.

Fin de séance à 20h 30.

Le Maire,  
Daniel BRIQUE